



**DÉLIBÉRATION N°2025.04.01 : CONVENTION DE GESTION EN FLUX SUR LE PARC DE LOGEMENTS  
DE MÉSOLIA À BRUGES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric GIRO

Madame le Maire et Frédéric CLERMONT ne prennent part ni au débat ni au vote de cette délibération, et se déportent.

Le bailleur social Mésolia a proposé à la ville de Bruges de mettre en place une convention venant préciser les modalités de réservation de logements locatifs sociaux par la commune au sein du patrimoine de Mésolia, sur le territoire brugeais.

Cette convention bilatérale définit d'une part, les modalités de transformation en flux des droits de réservation du réservataire sur le patrimoine du bailleur implanté sur son territoire et d'autre part, les modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux, en application du décret n° 2020-145 du 20 février 2020.

Comme mentionné à l'article R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les termes de la convention de réservation permettent au réservataire d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisièmes à dix-neuvième alinéas de l'article L. 441-1, à savoir à tous demandeurs de logements sociaux éligibles, en vue de renforcer la mixité sociale au sein du parc de Mésolia.

Les réservations prévues par la présente convention portent sur un flux annuel de logements, exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social du bailleur, dans les conditions prévues à l'article R.441- 5 du CCH, de façon compatible avec les orientations définies en la matière dans le cadre de la conférence intercommunale du logement et les engagements souscrits dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution si existants.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R441-1 et R 441-5,

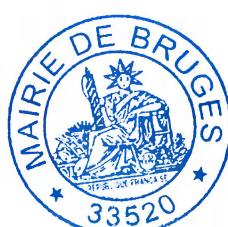
**VU** le projet de convention de gestion proposé par le bailleur social Mésolia,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à

**30 VOTES POUR (Goupes « Bruges notre Ville », « Avec vous pour Bruges » et « Bruges en mieux »)**

- **AUTORISE** Monsieur Frédéric GIRO, premier Adjoint au Maire, à signer la convention de gestion en flux sur le parc de logements de Mésolia, telle que proposée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,  
  
Brigitte TERRAZA